



CABINET– Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 12 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS PROVINCIALES : PUBLICATION DU DÉCRET DE CONVOCATION DES ÉLECTEURS

Le décret n° 2019-182 du 8 mars 2019 fixant la date du scrutin en vue de procéder au renouvellement des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie a été publié au journal officiel. Le scrutin se déroulera le dimanche 12 mai 2019.

La Loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie prévoit que l'assemblée de la province des îles Loyauté comprend 14 membres, dont 7 membres du congrès, celle de la province Nord 22 membres, dont 15 membres du congrès, et celle de la province Sud 40 membres, dont 32 membres du congrès.

Ces assemblées se renouvellent intégralement, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un seul tour suivant la règle de la plus forte moyenne.

Le calendrier de l'élection

- Du lundi 15 avril au mardi 23 avril 2019 : dépôt des listes de candidatures
- Samedi 27 avril 2019 au plus tard : publication des listes de candidatures au JONC
- Lundi 29 avril 2019 : ouverture de la campagne électorale officielle
- Vendredi 10 mai à minuit : fin de la campagne audiovisuelle.
- Samedi 11 mai 2019 à minuit : fin de la campagne électorale
- Dimanche 12 mai 2019 : Élection des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie.

Contact presse :

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr